



VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

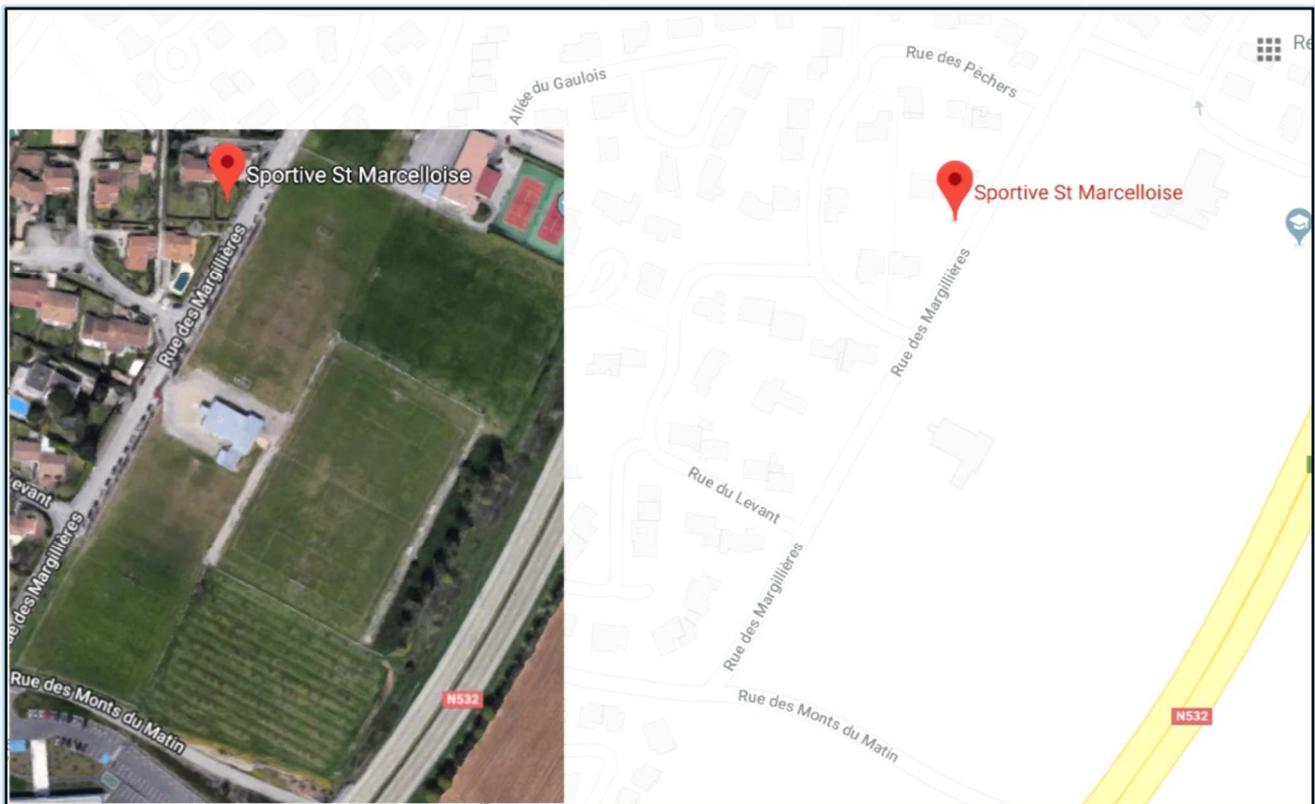
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

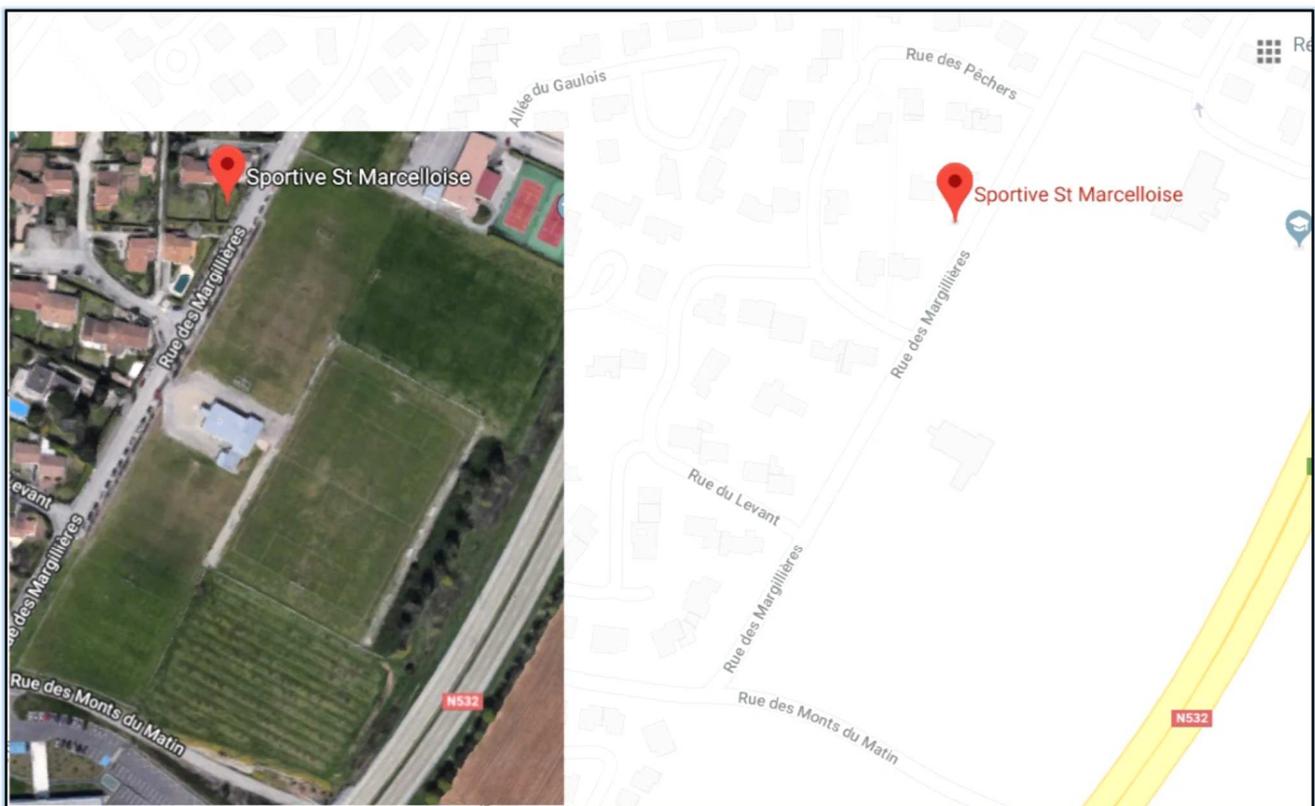
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

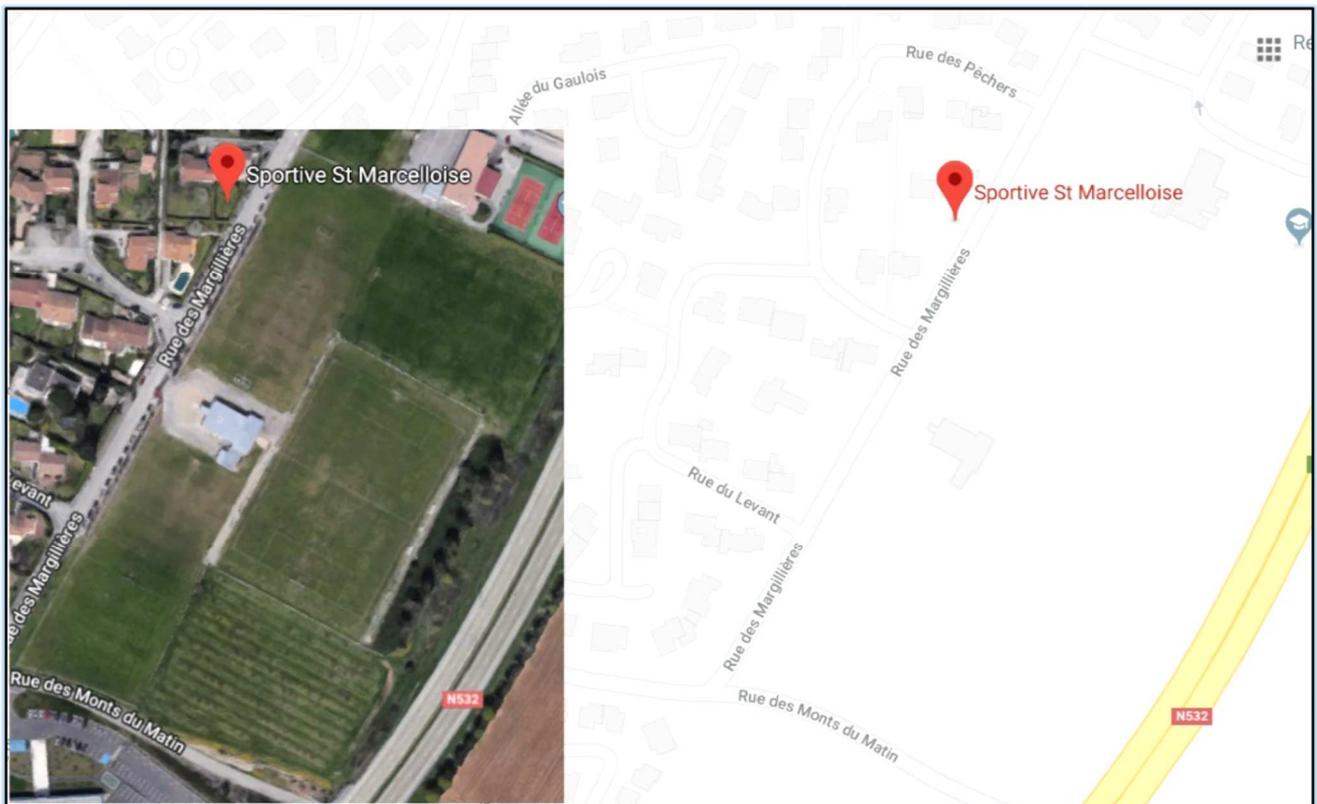
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

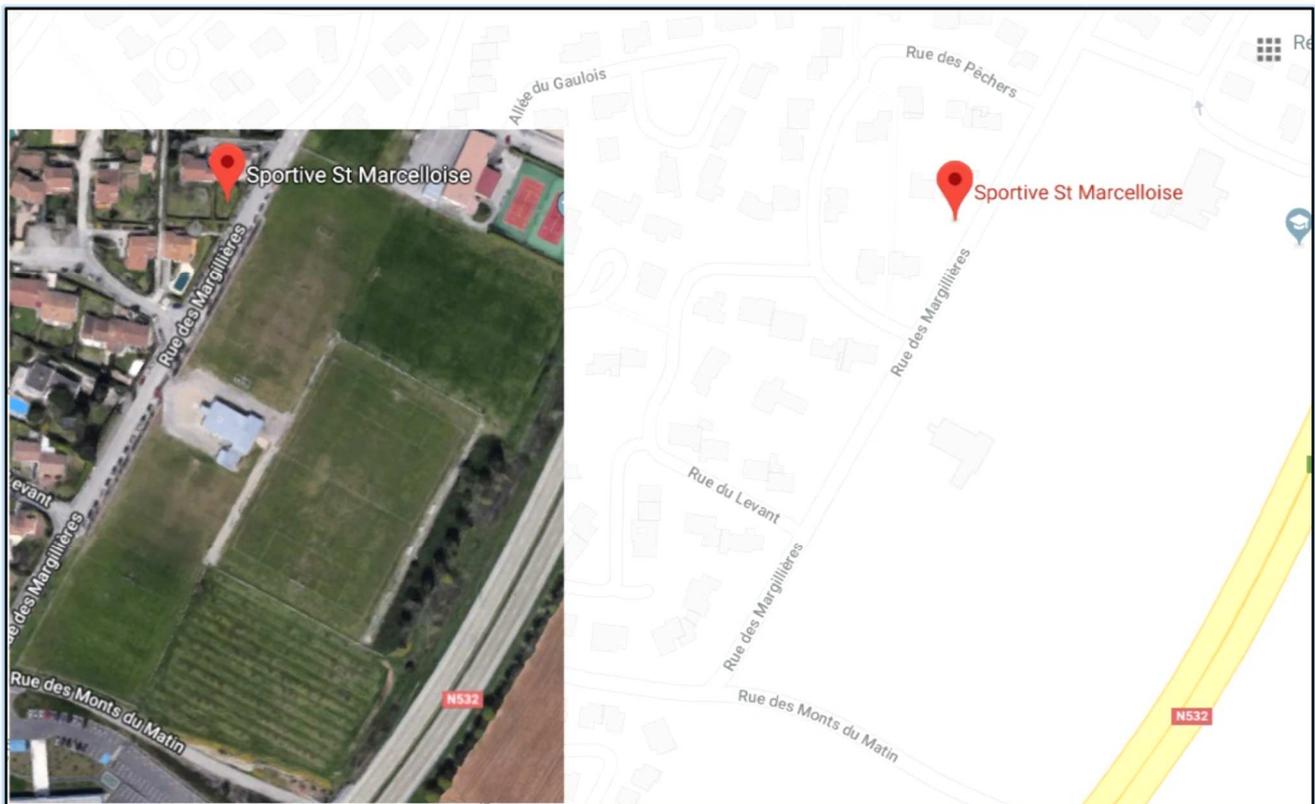
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

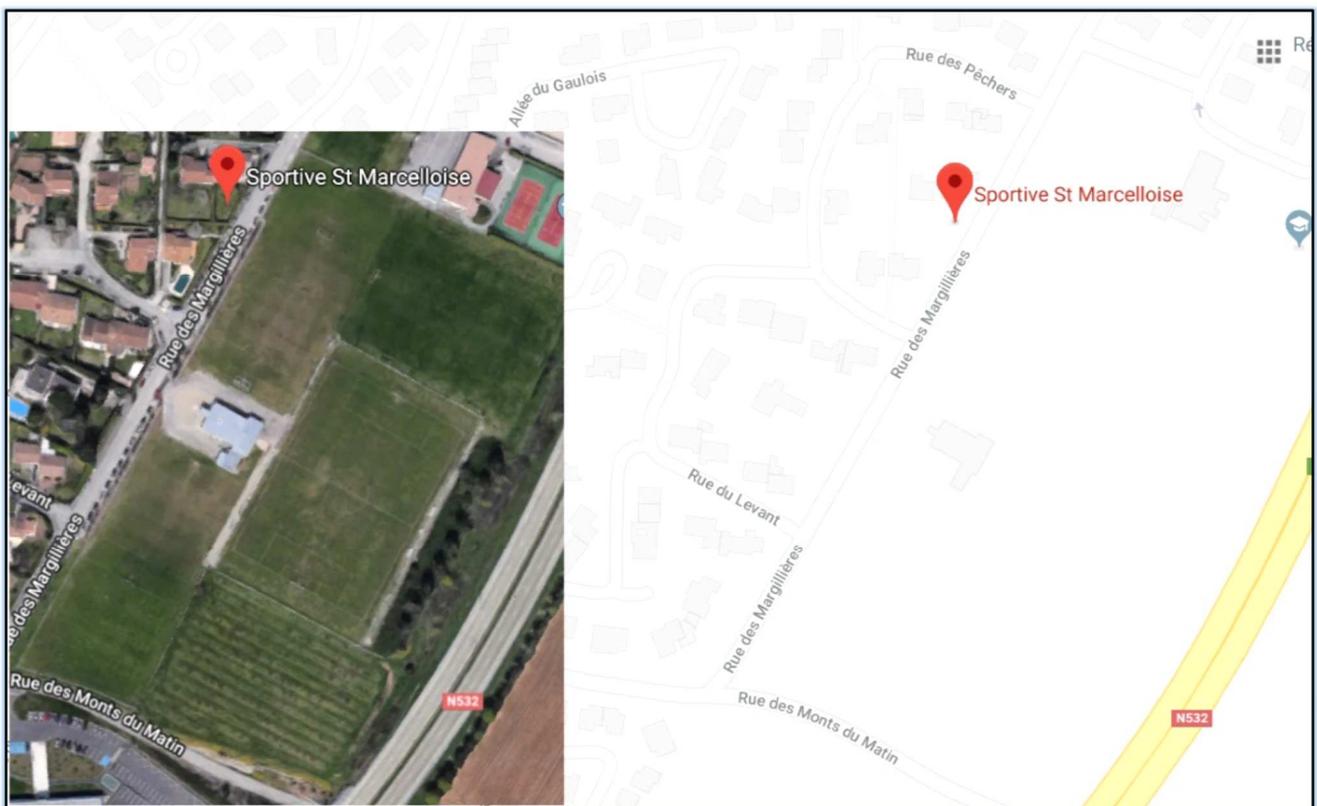
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :

L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

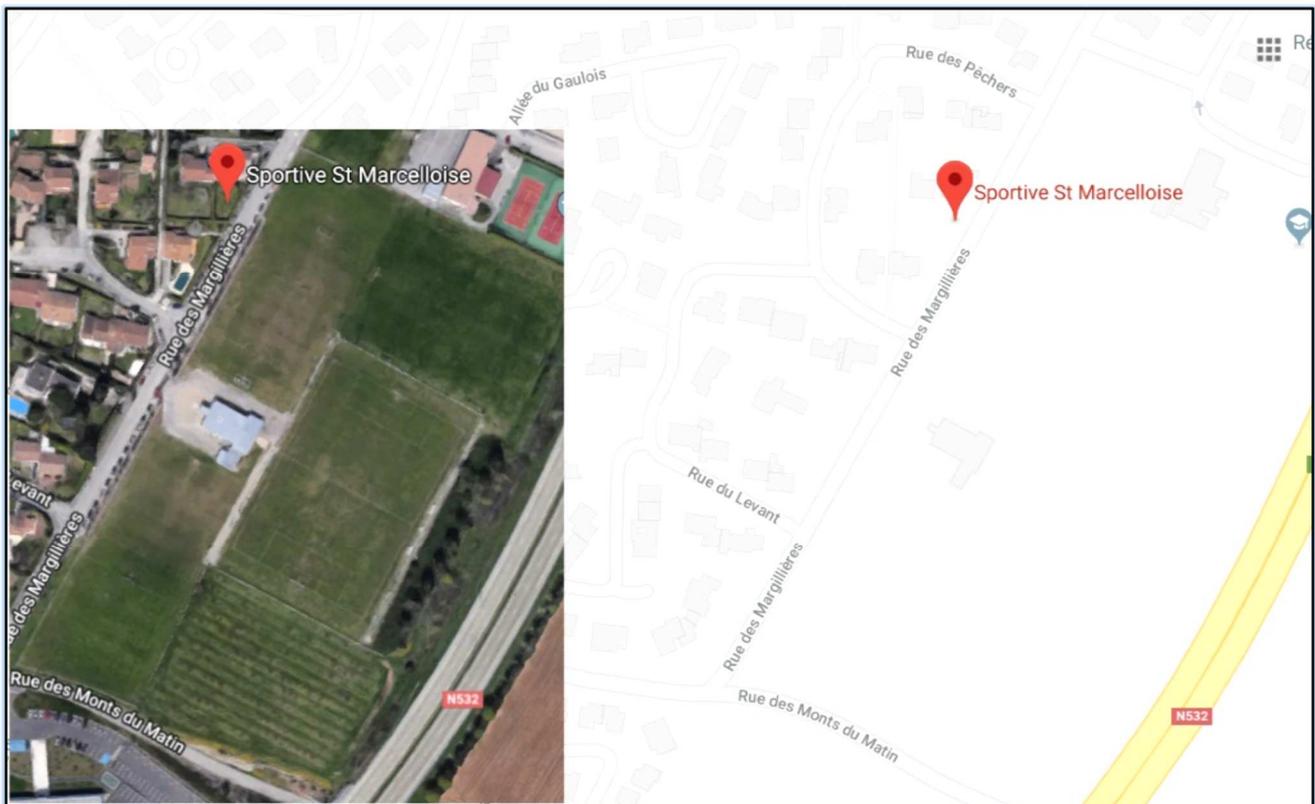
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :

L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

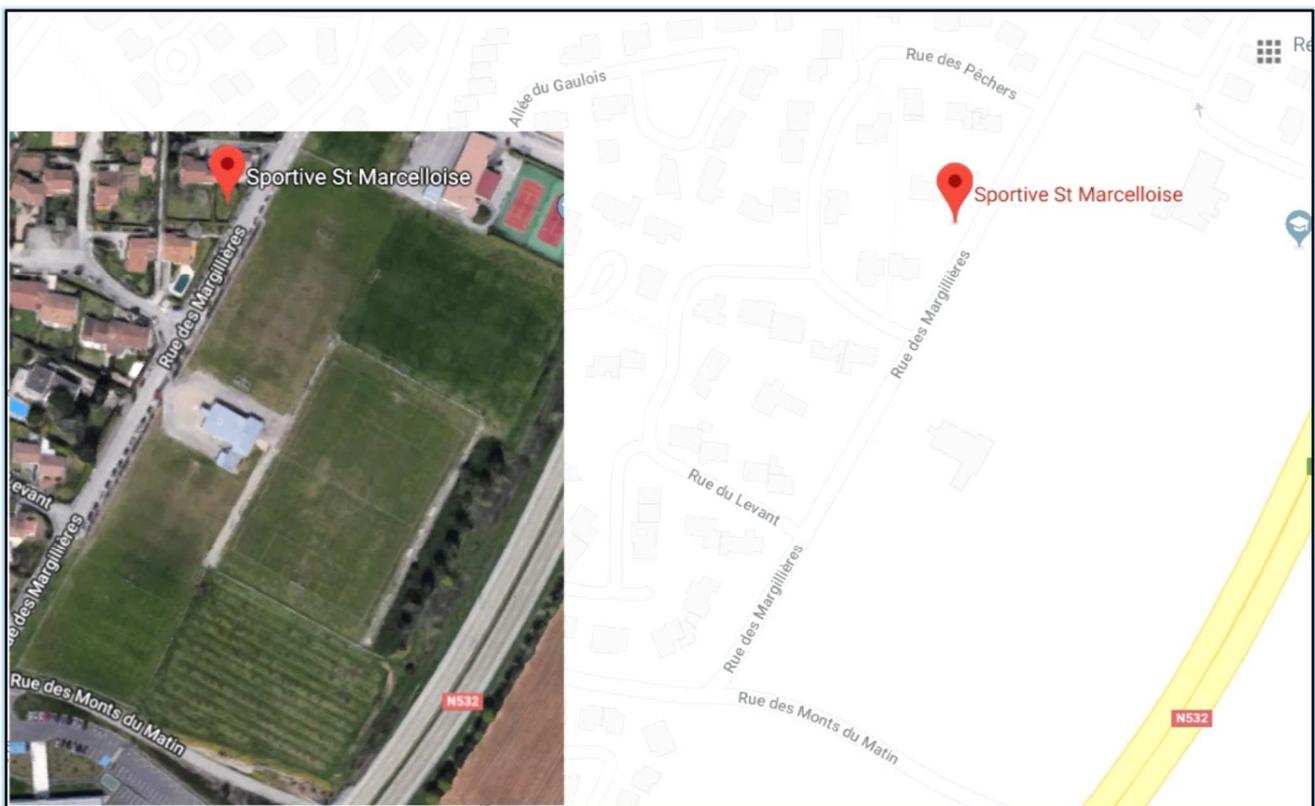
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :

L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

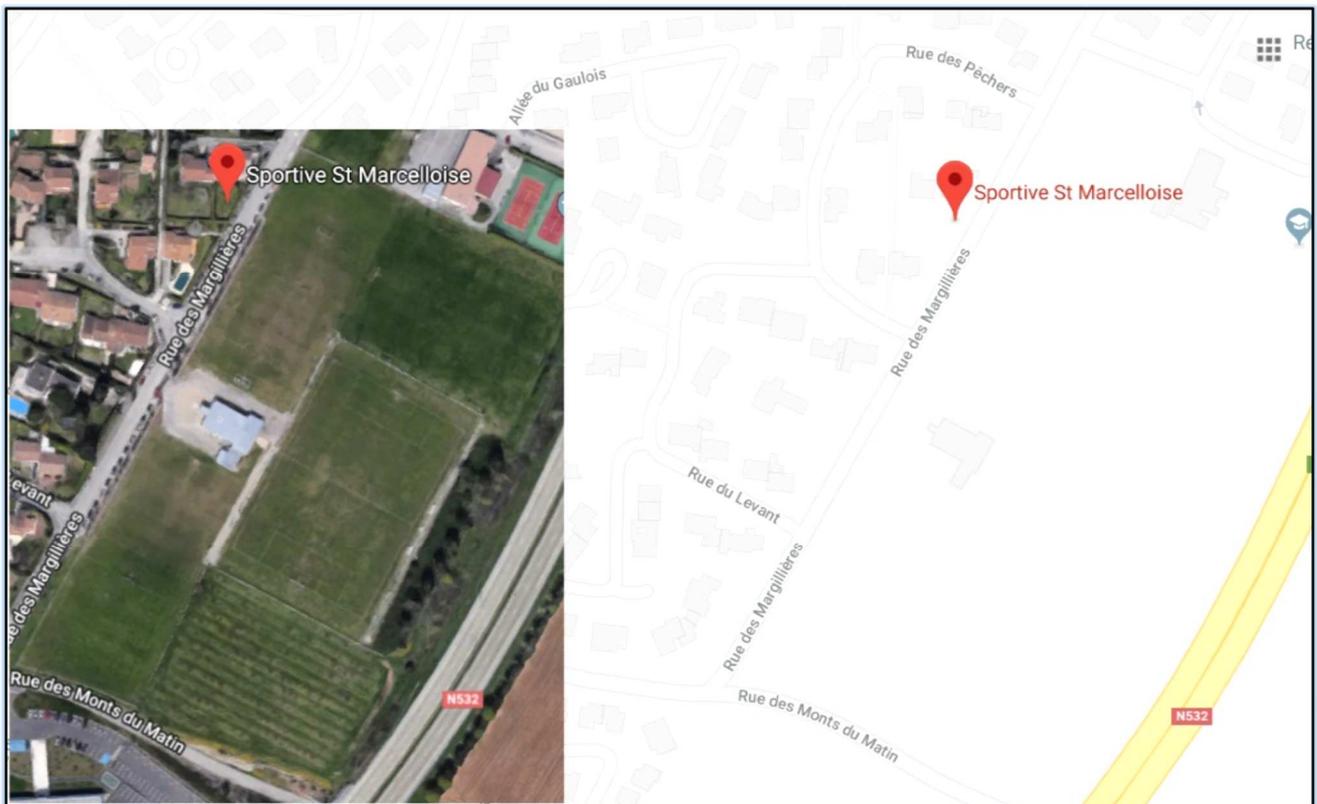
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

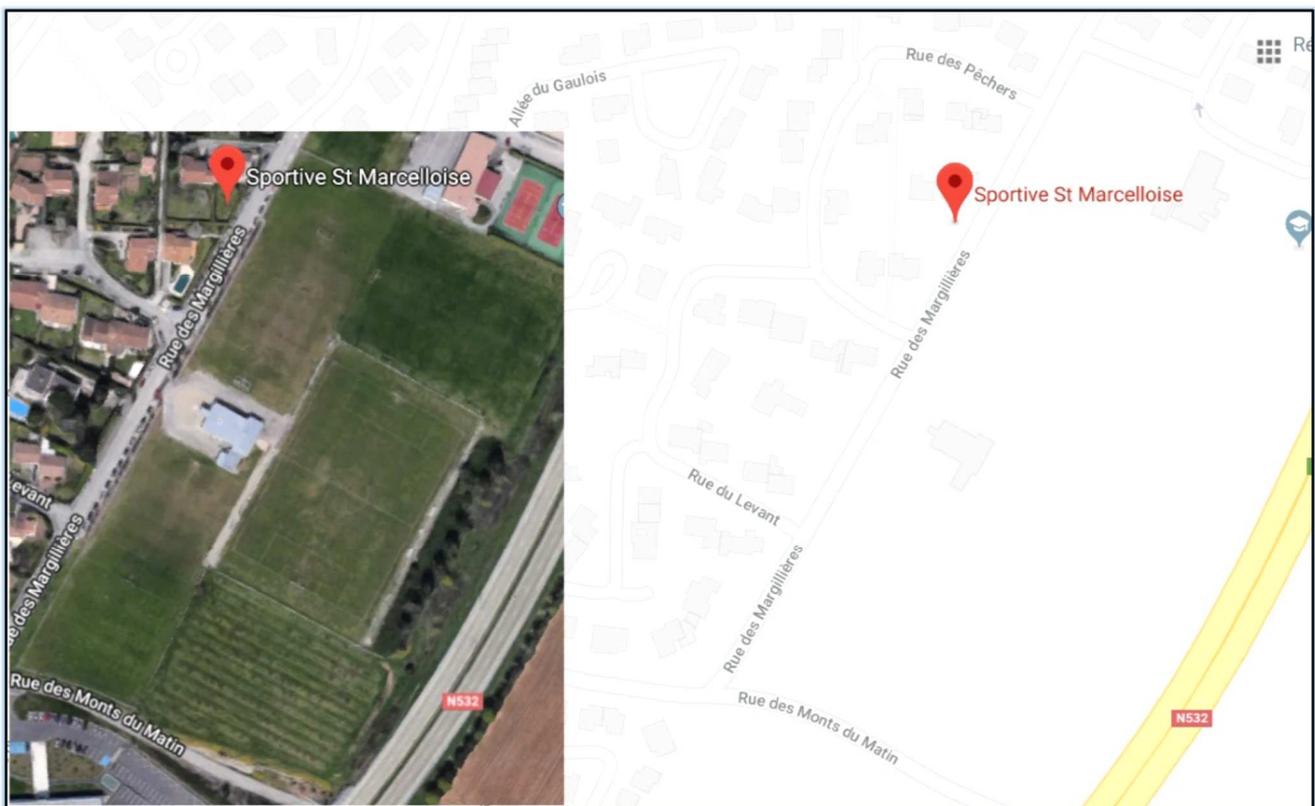
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :

L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

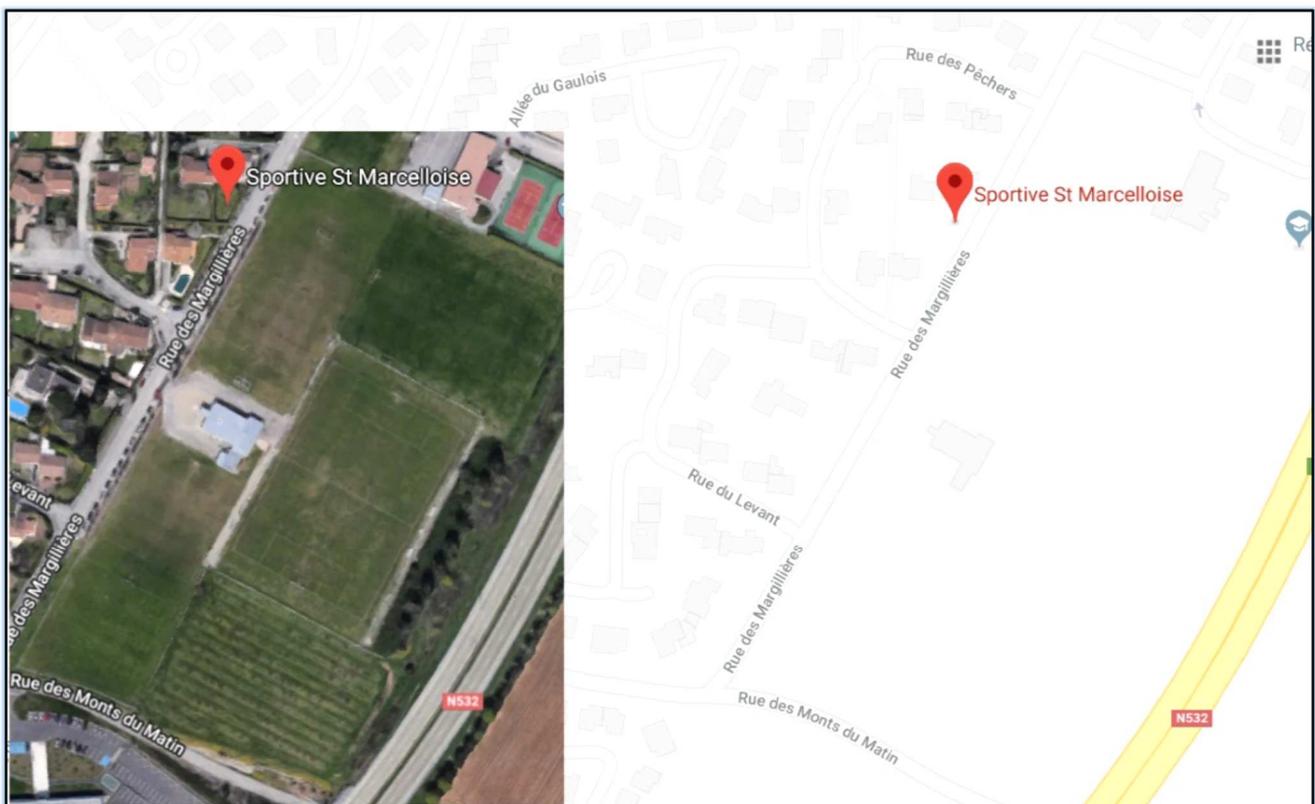
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

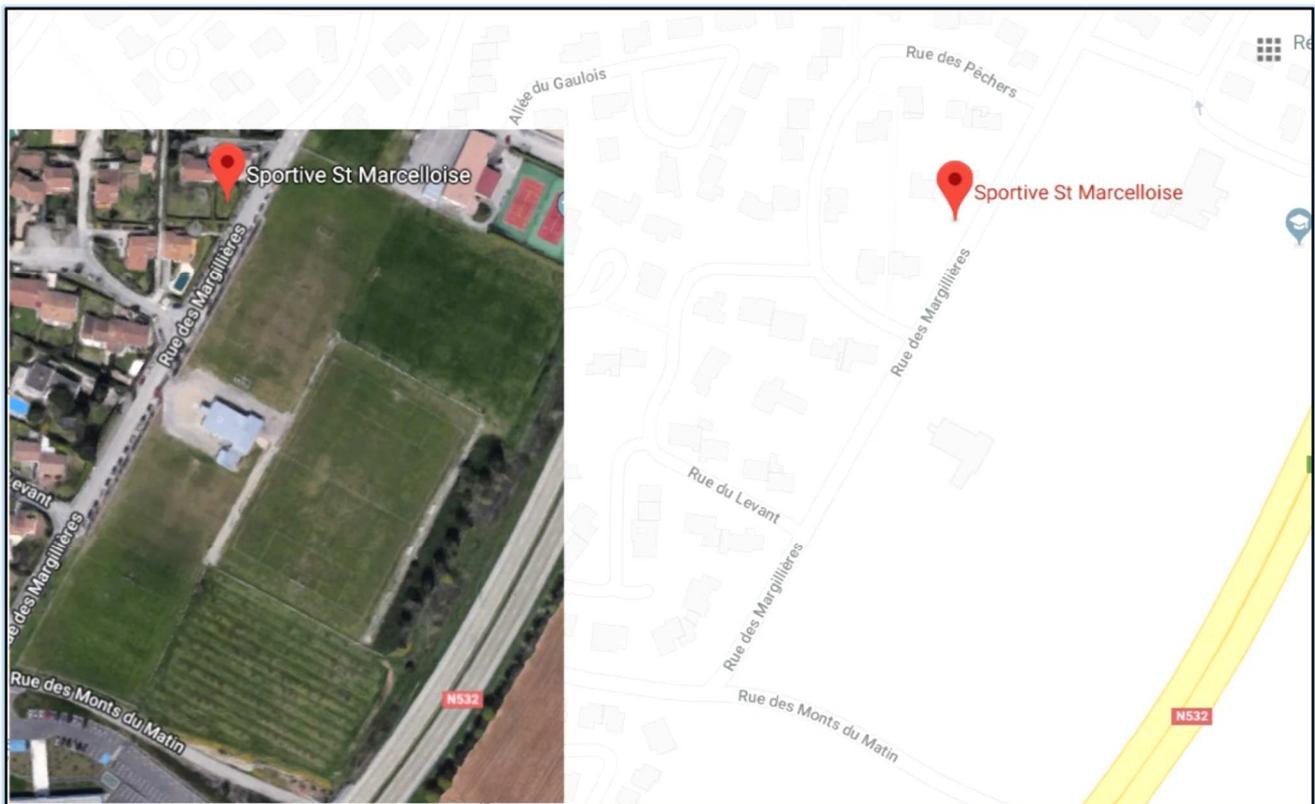
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

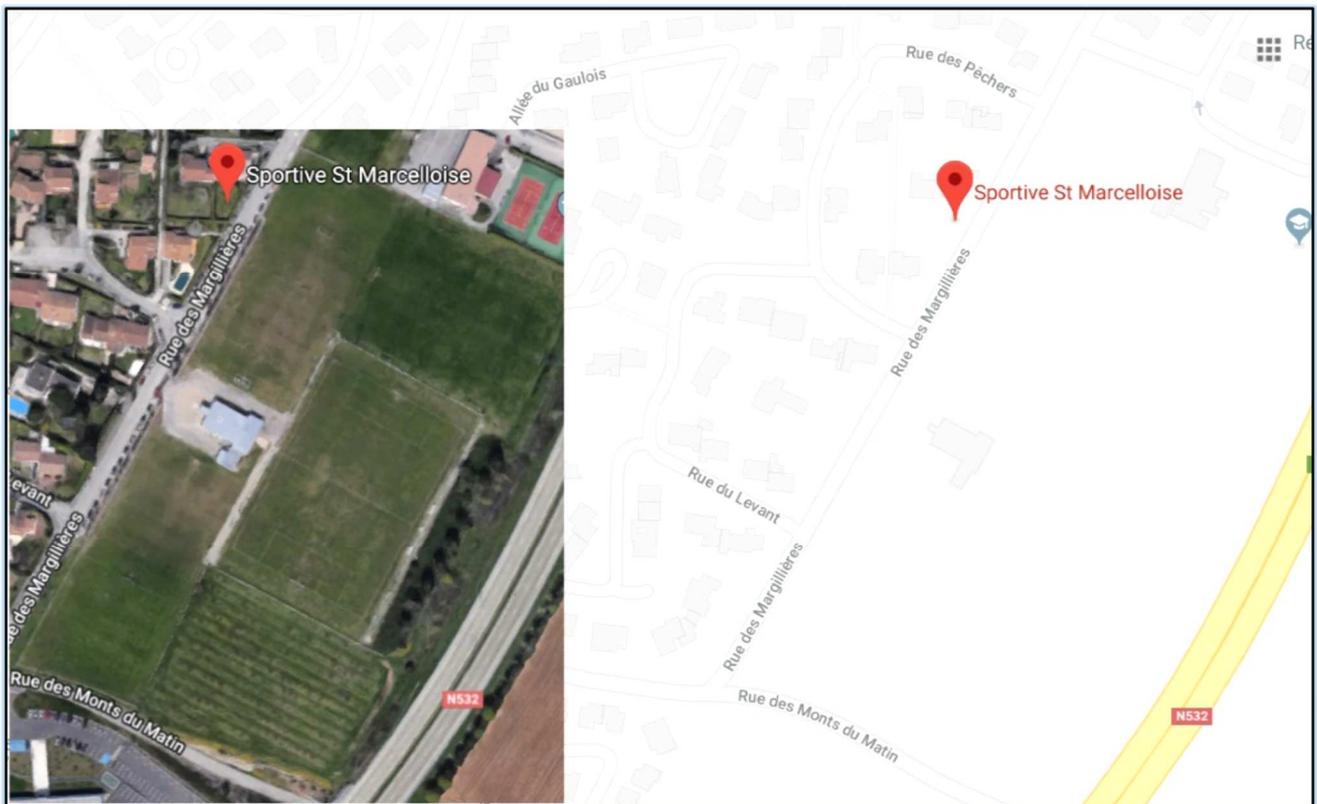
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

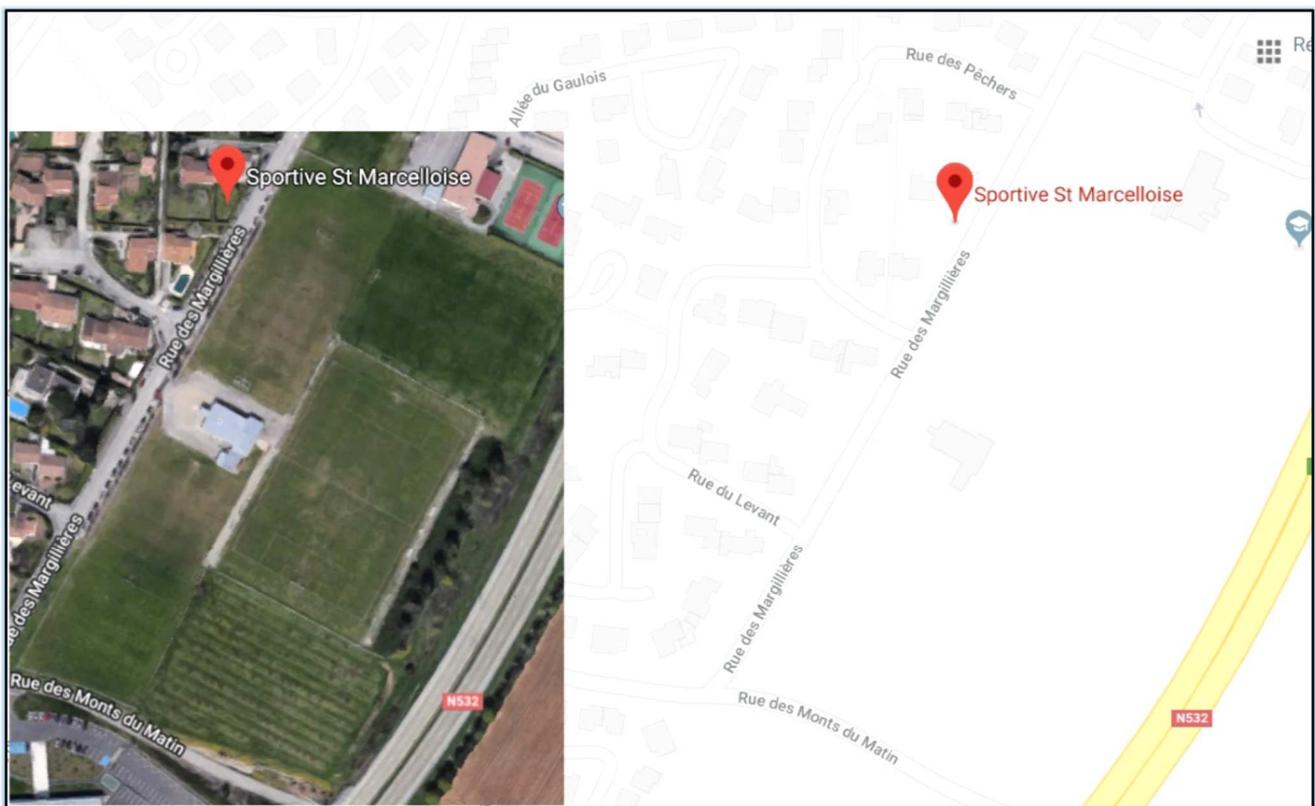
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

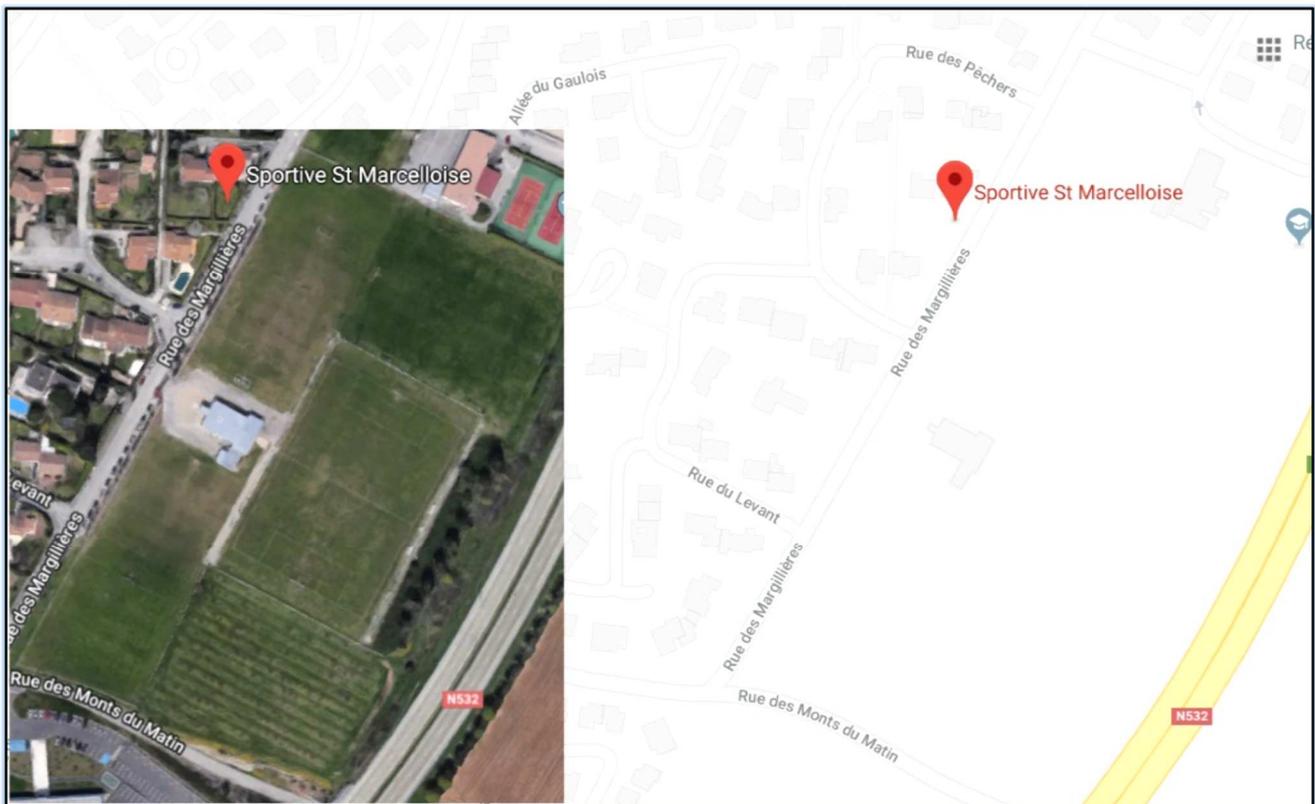
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

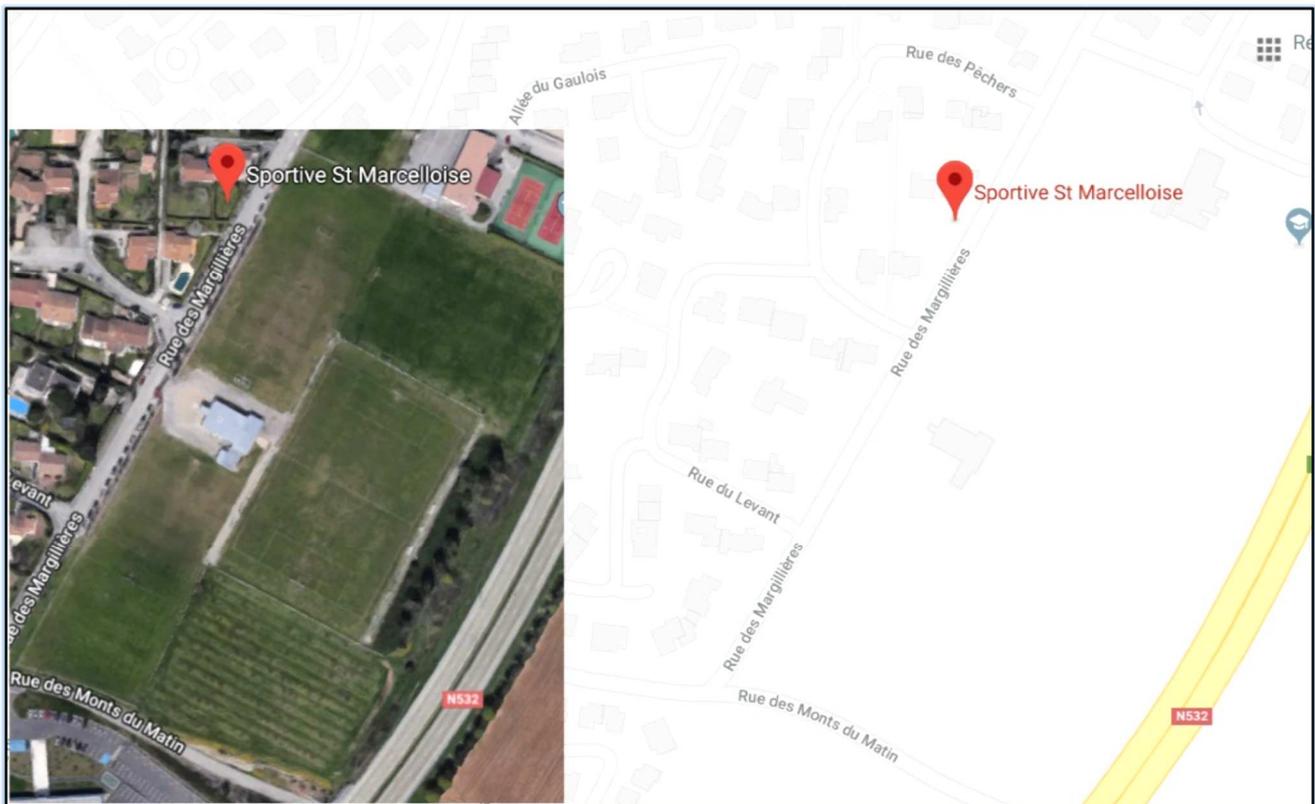
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :

L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

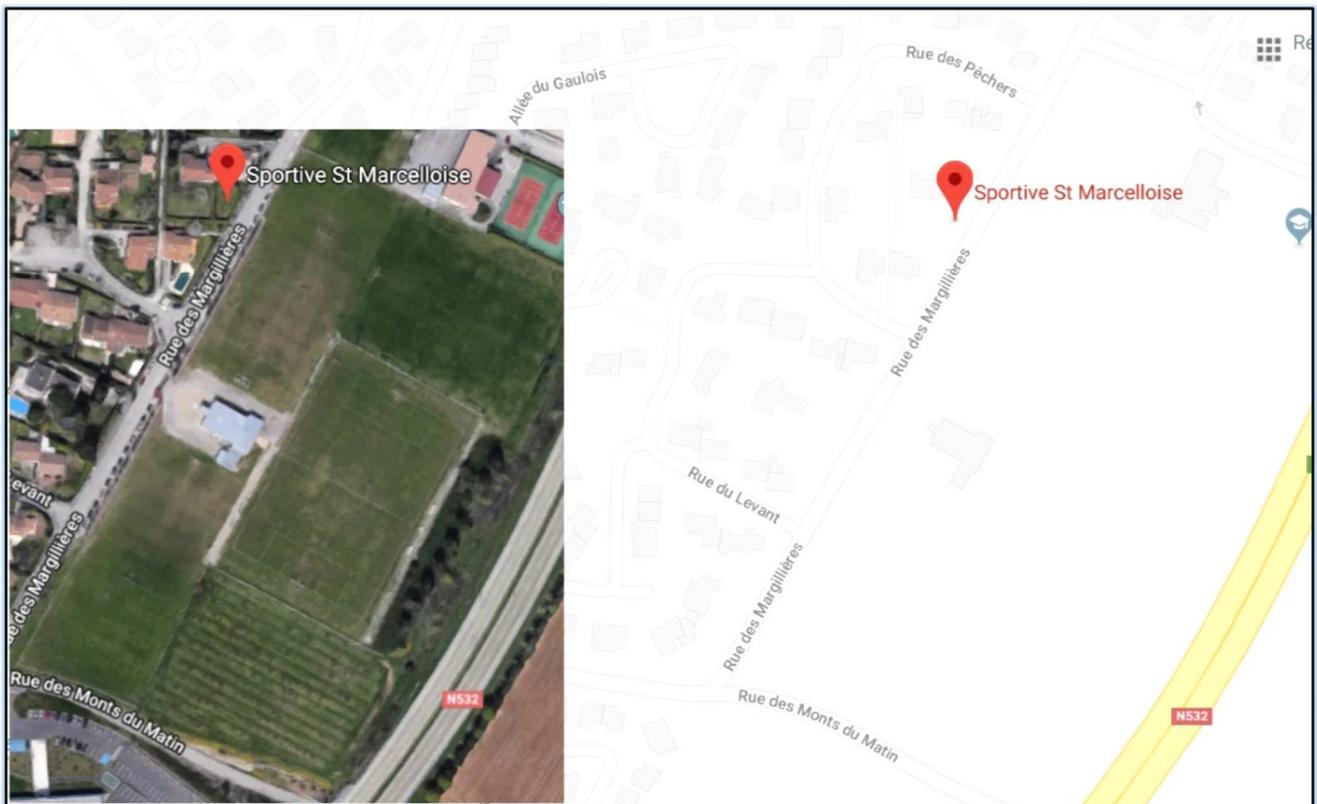
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

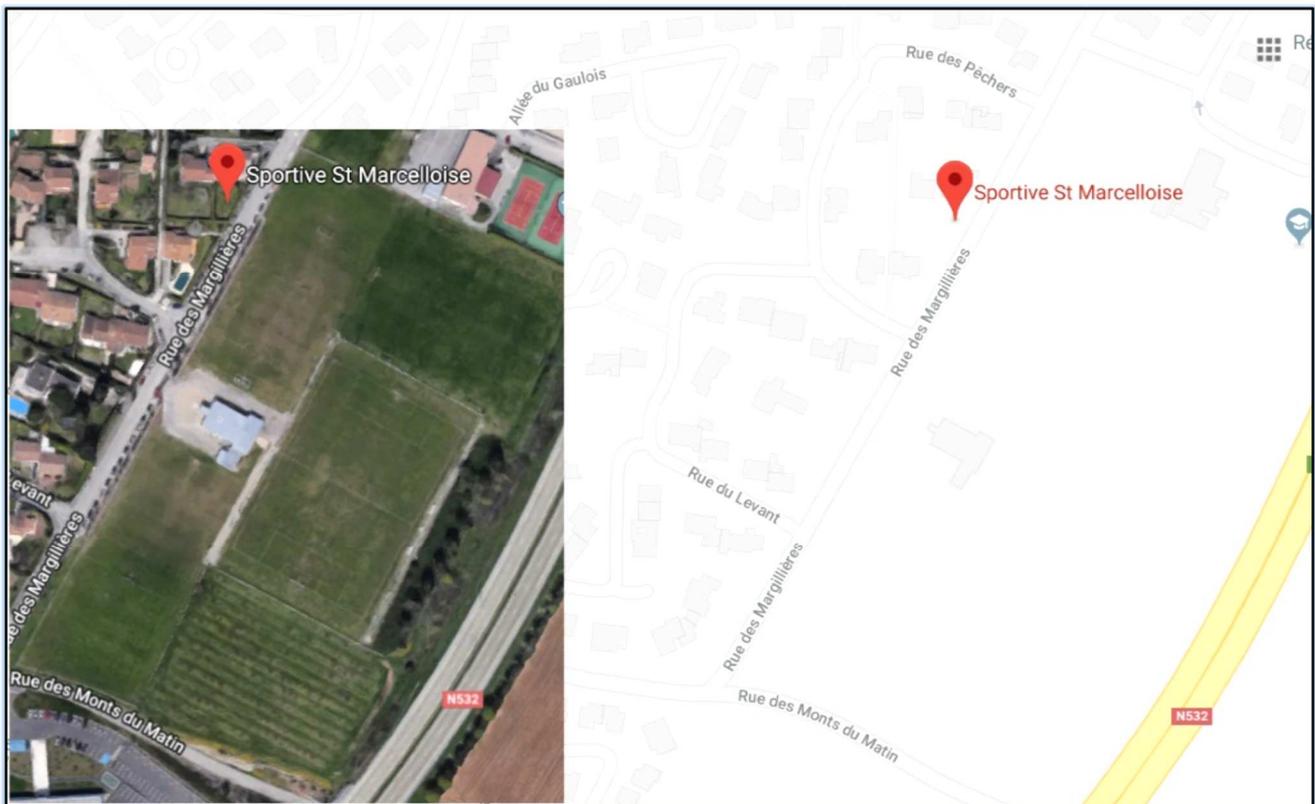
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

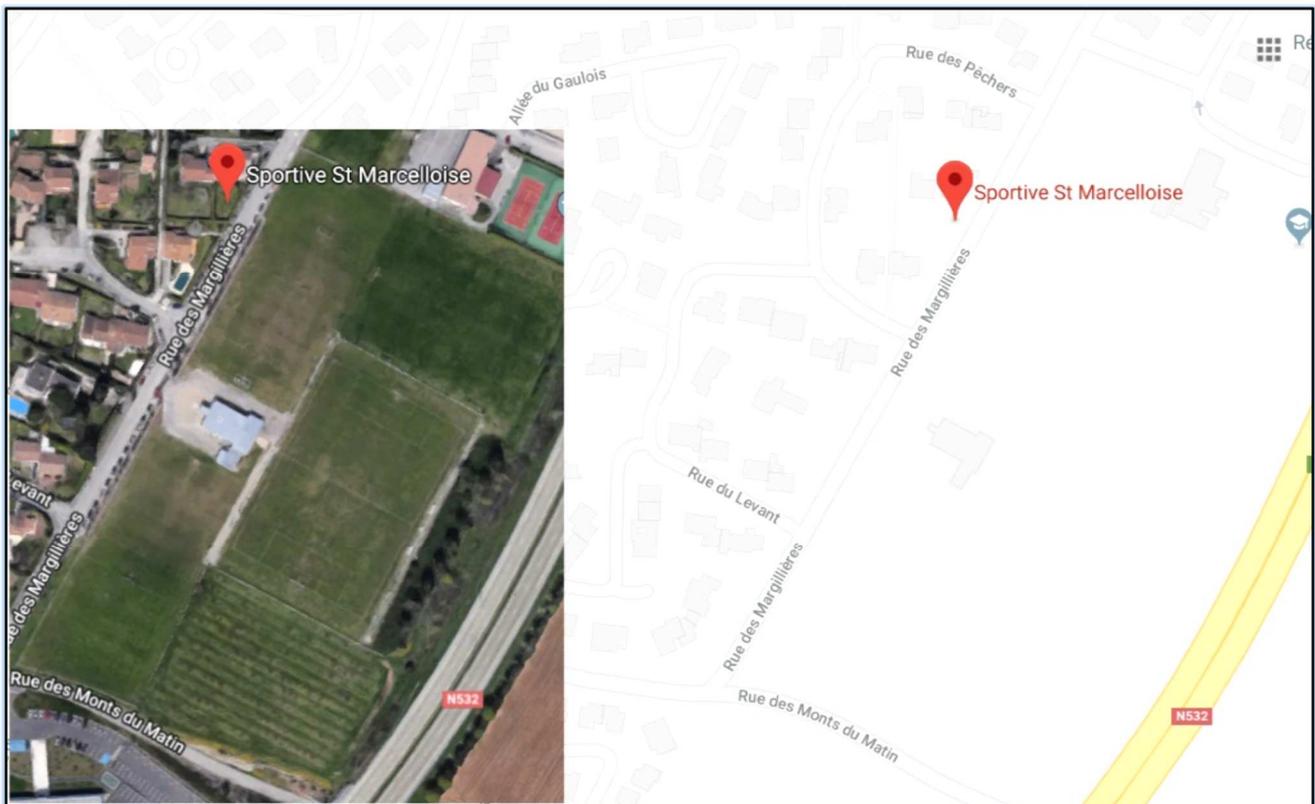
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

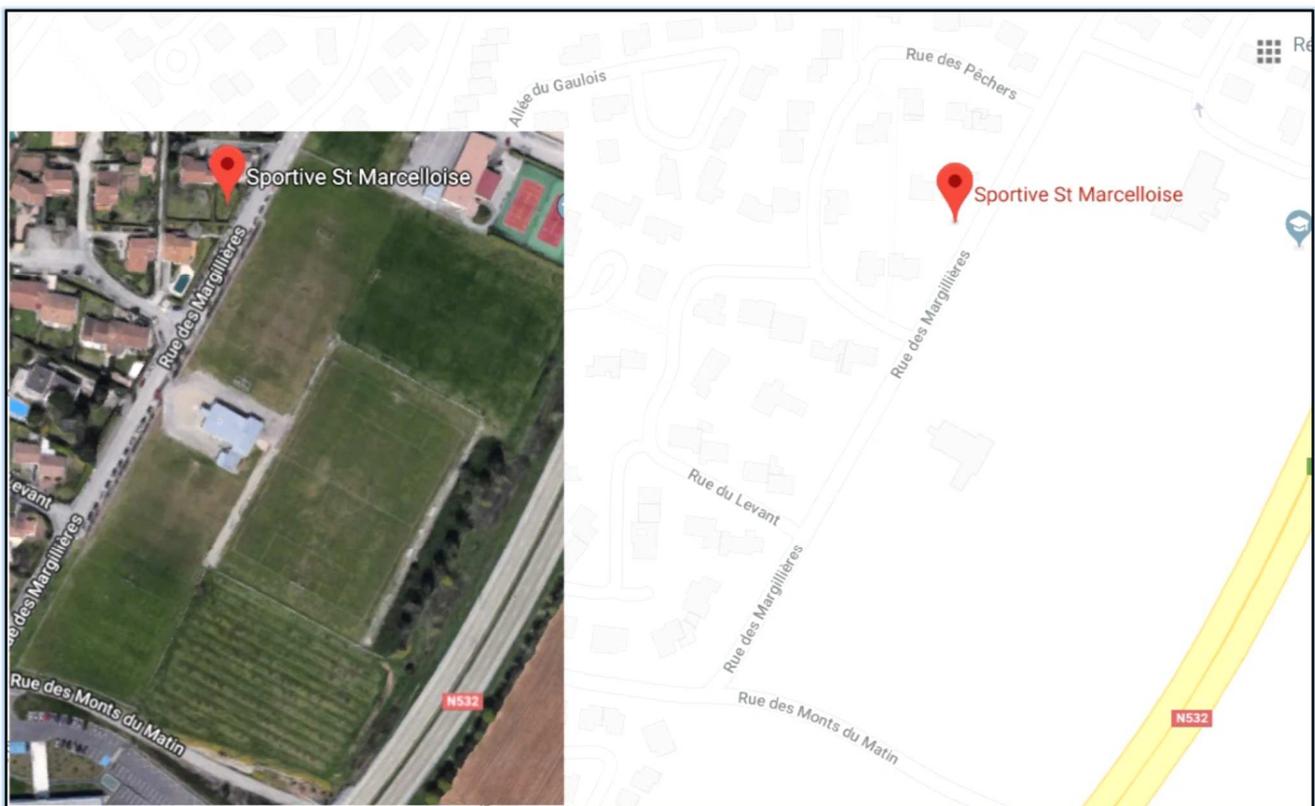
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :

L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

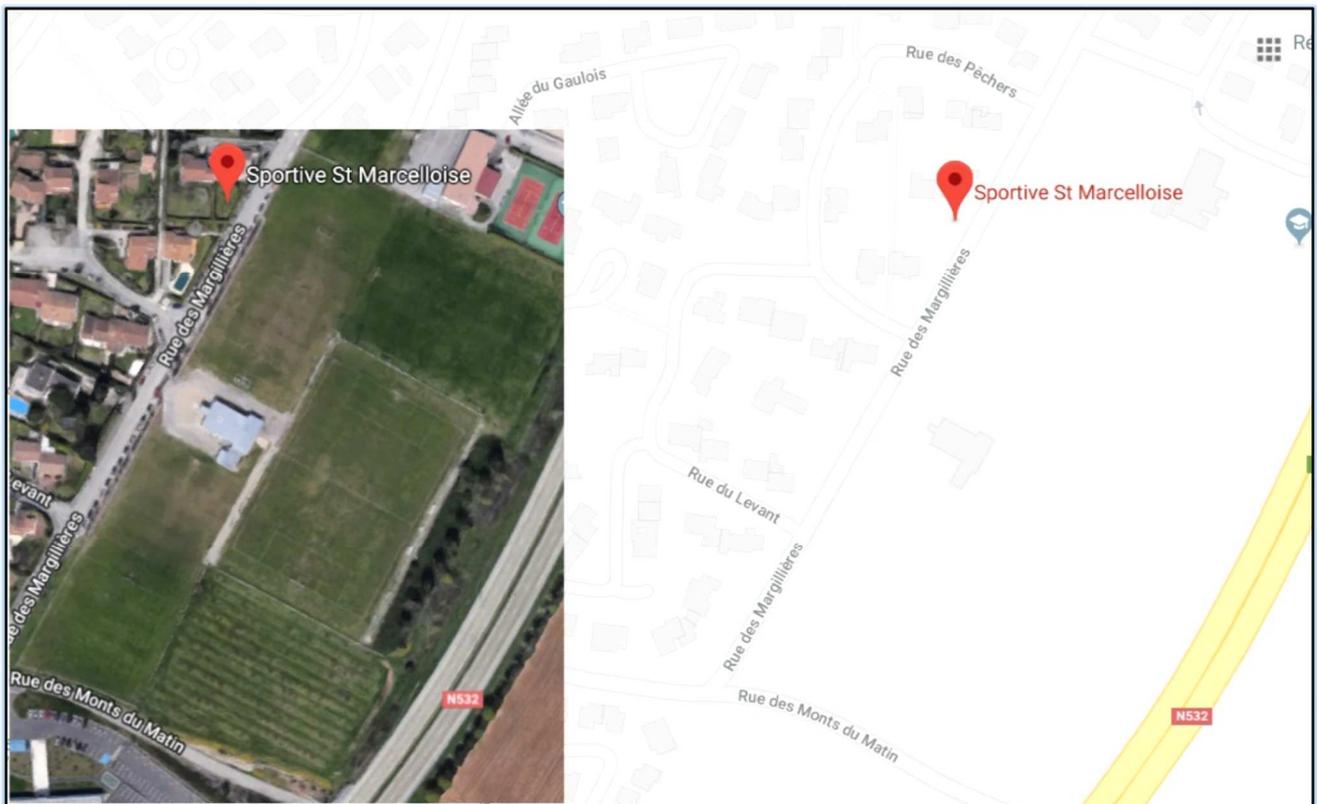
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

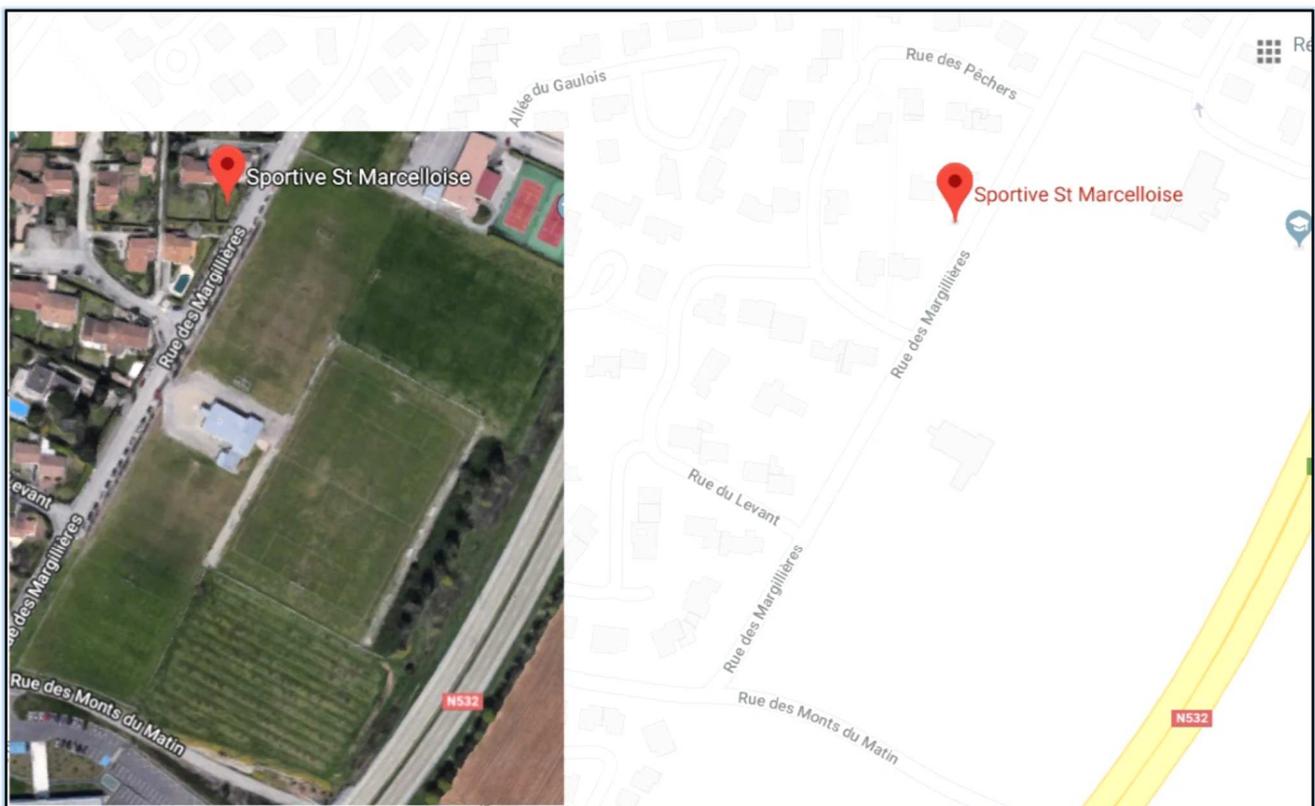
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :

L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

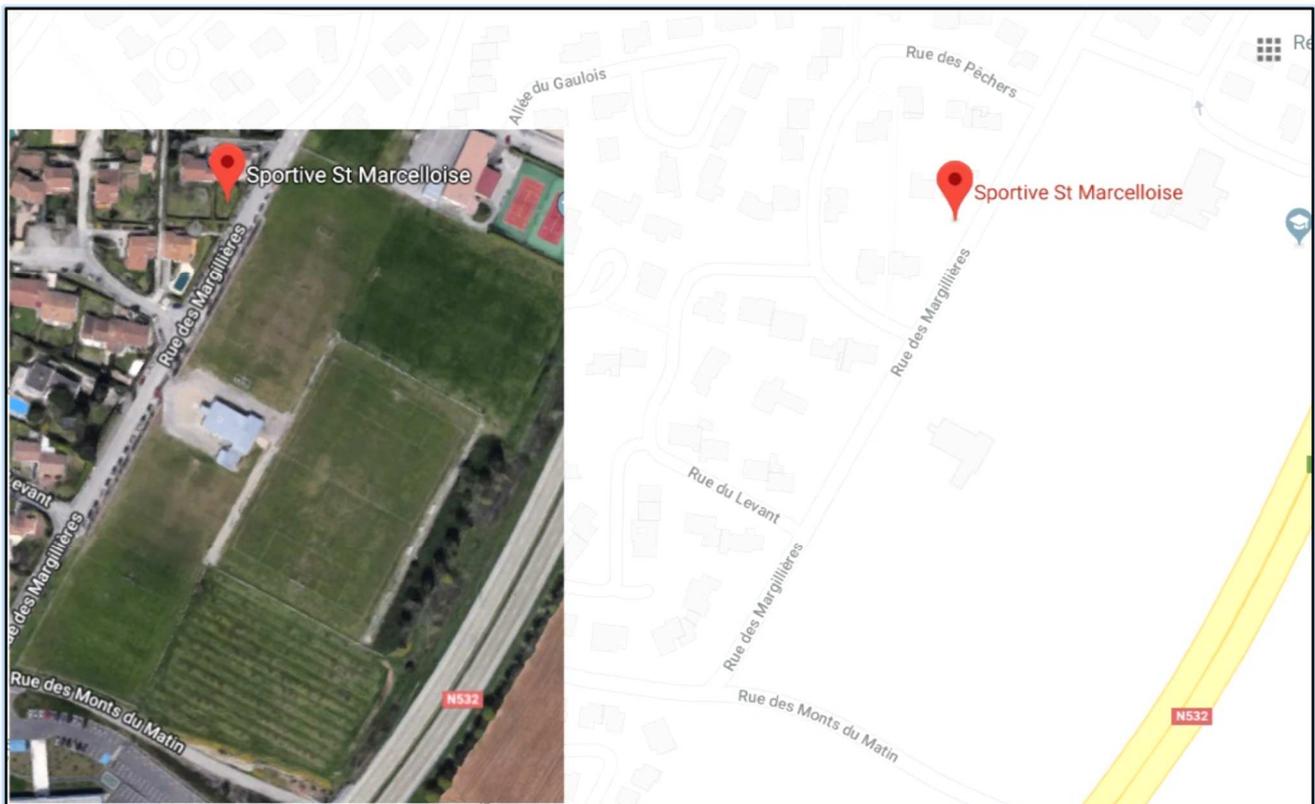
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

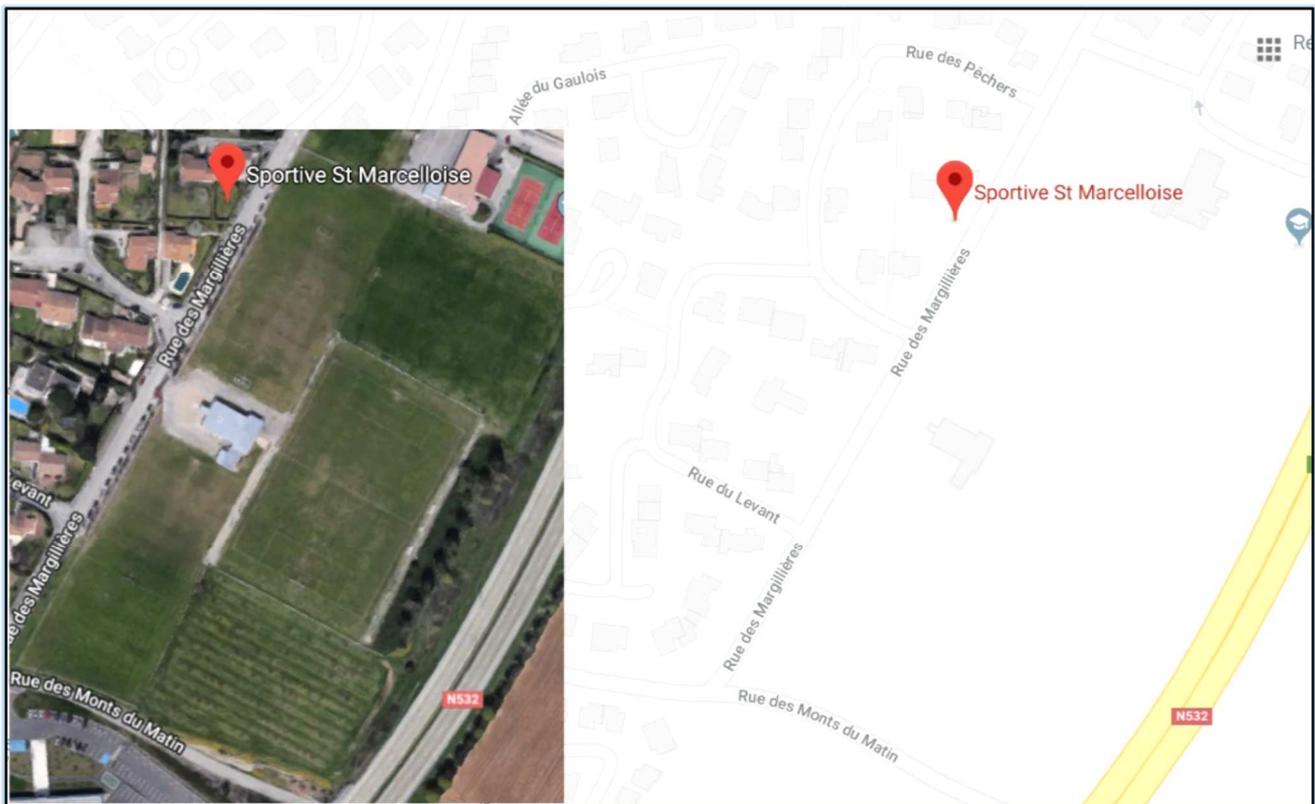
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

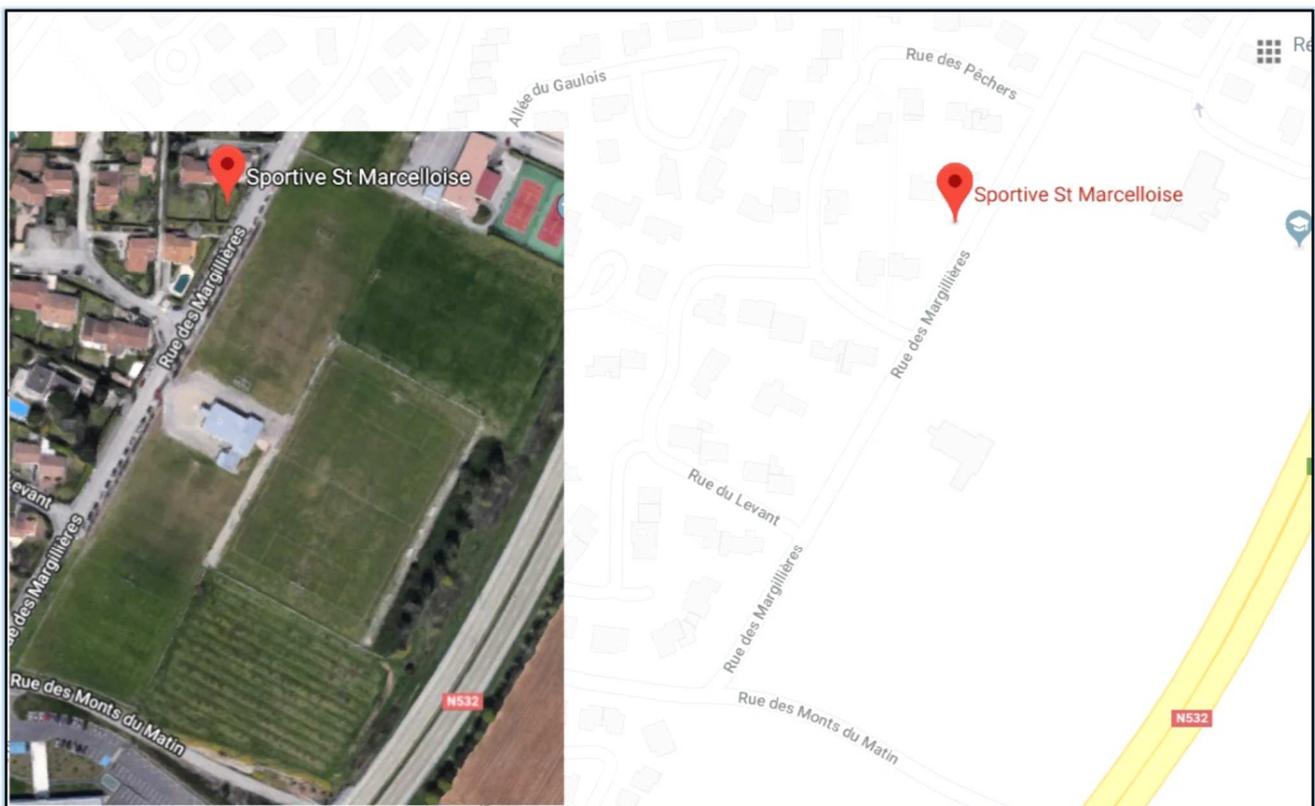
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

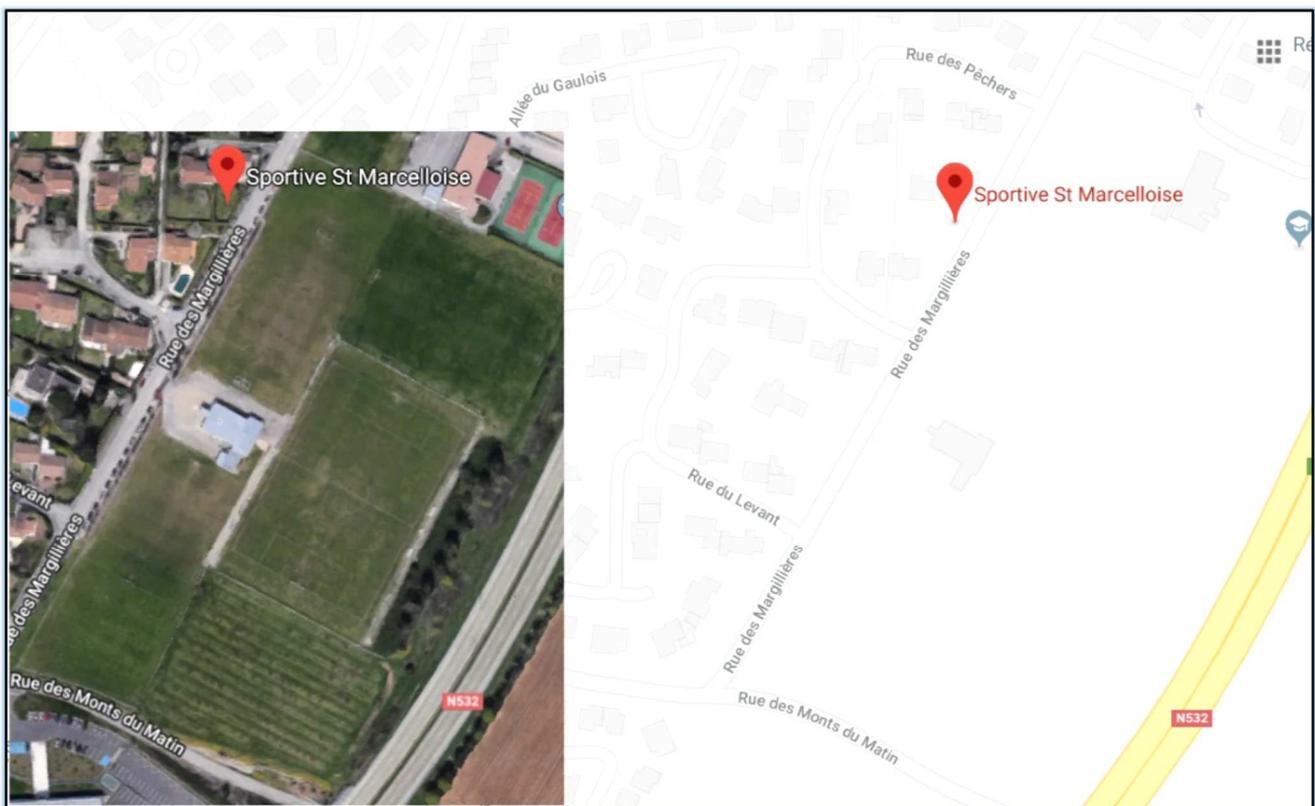
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

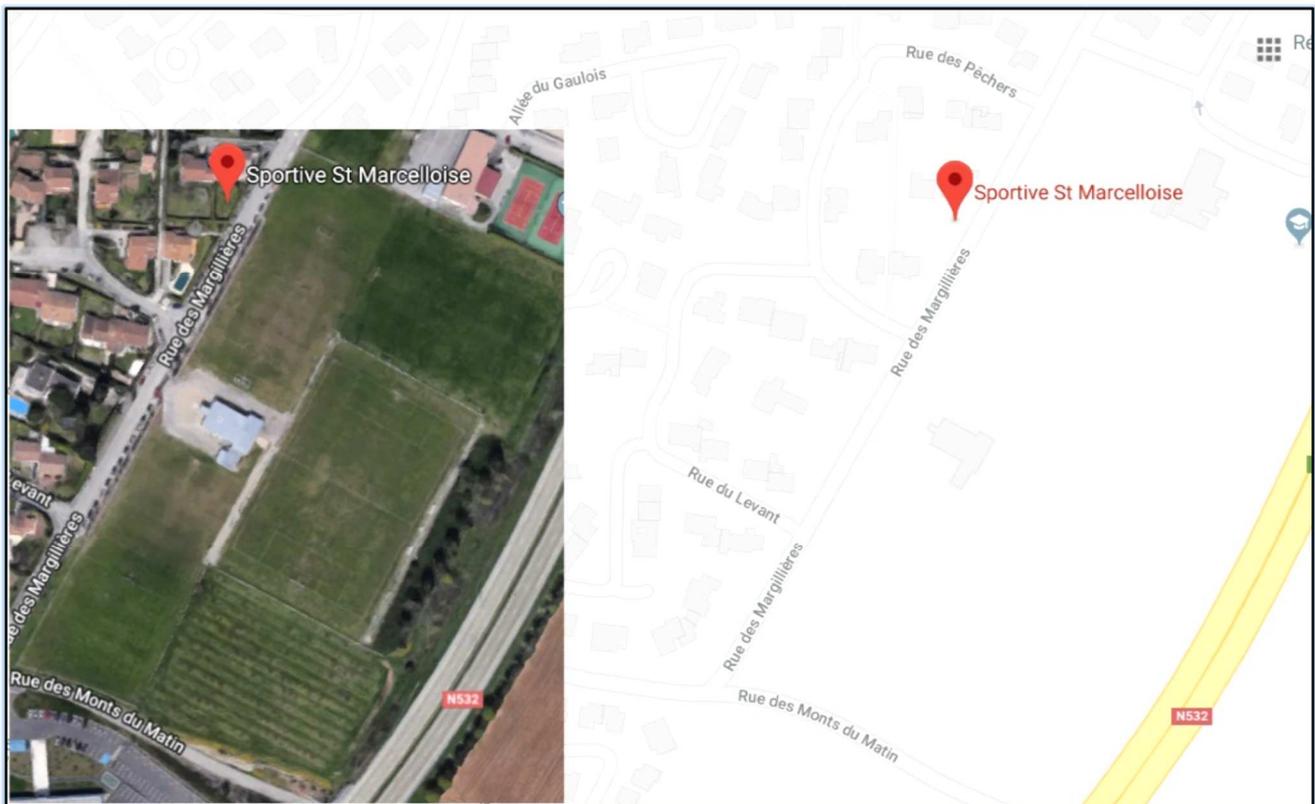
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :

L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

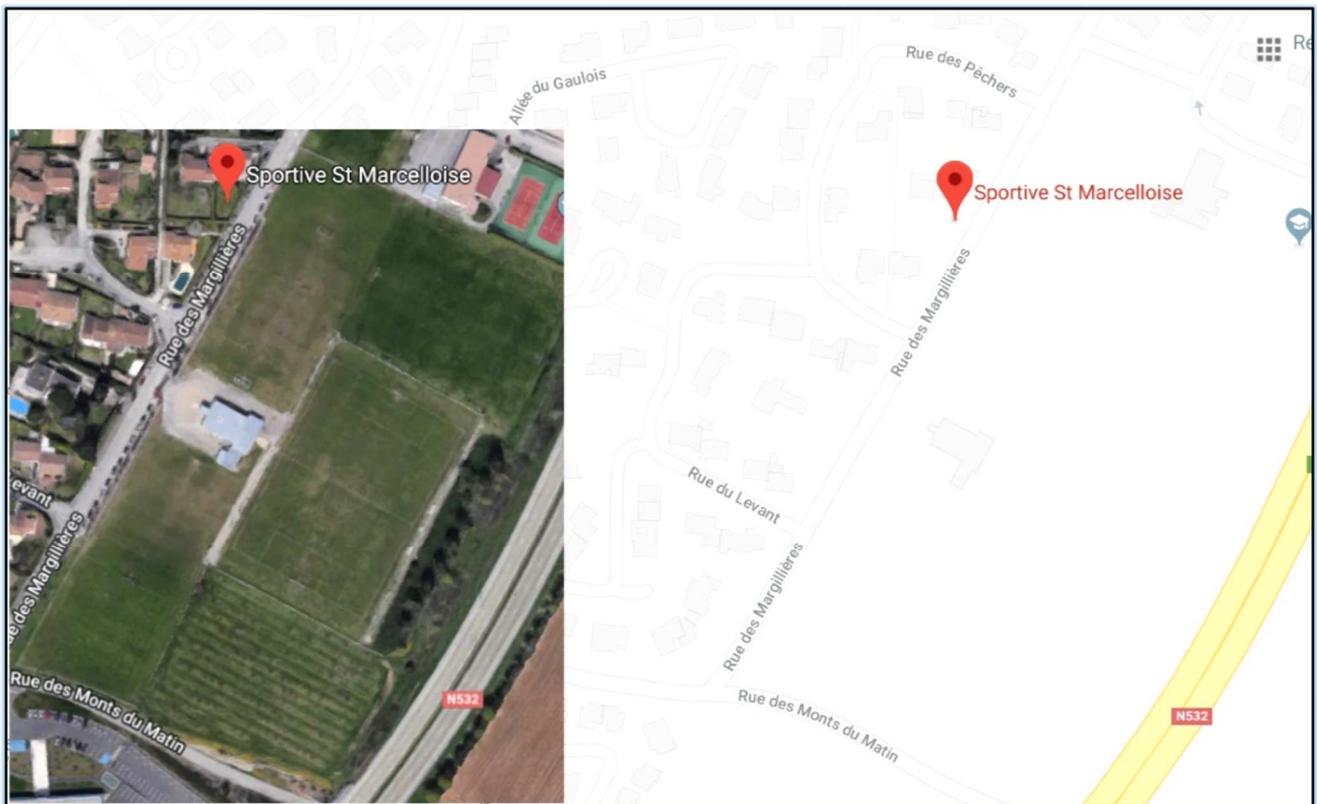
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

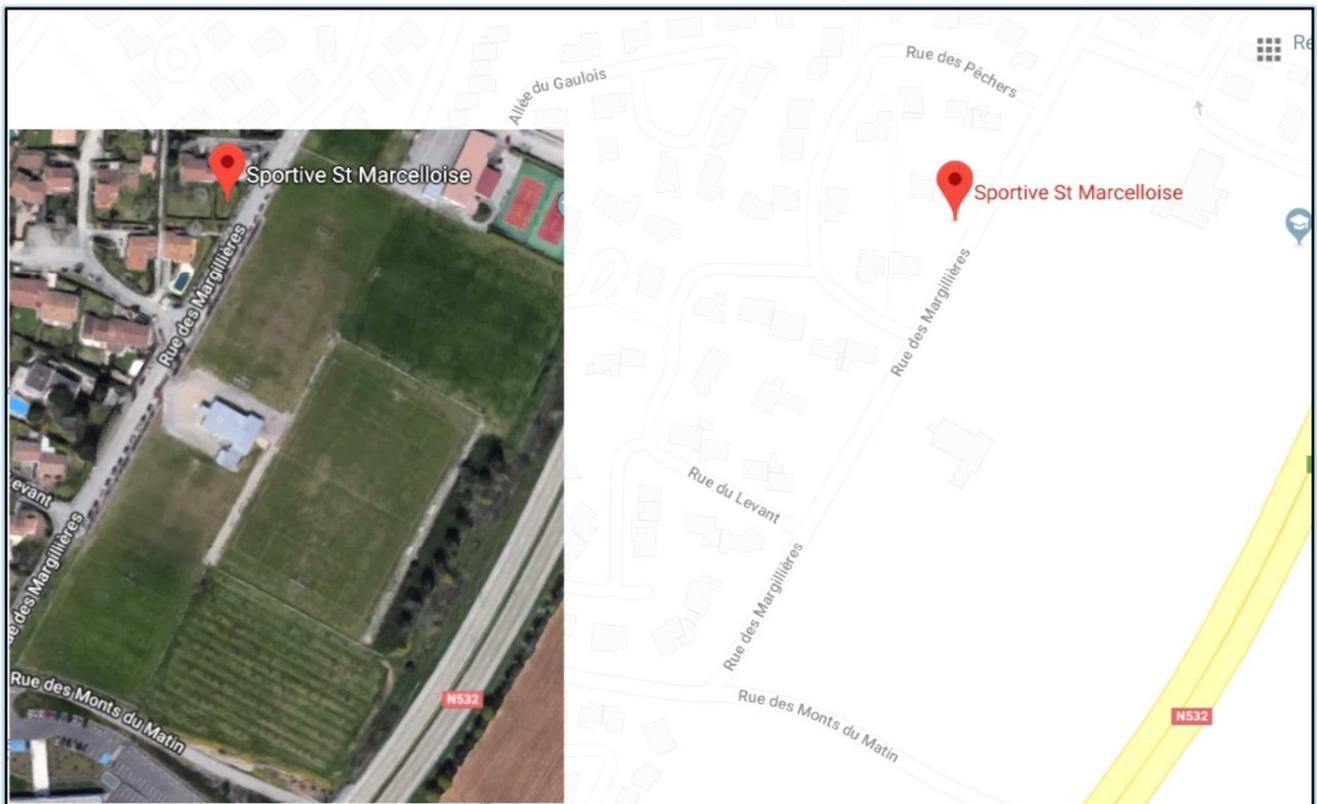
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

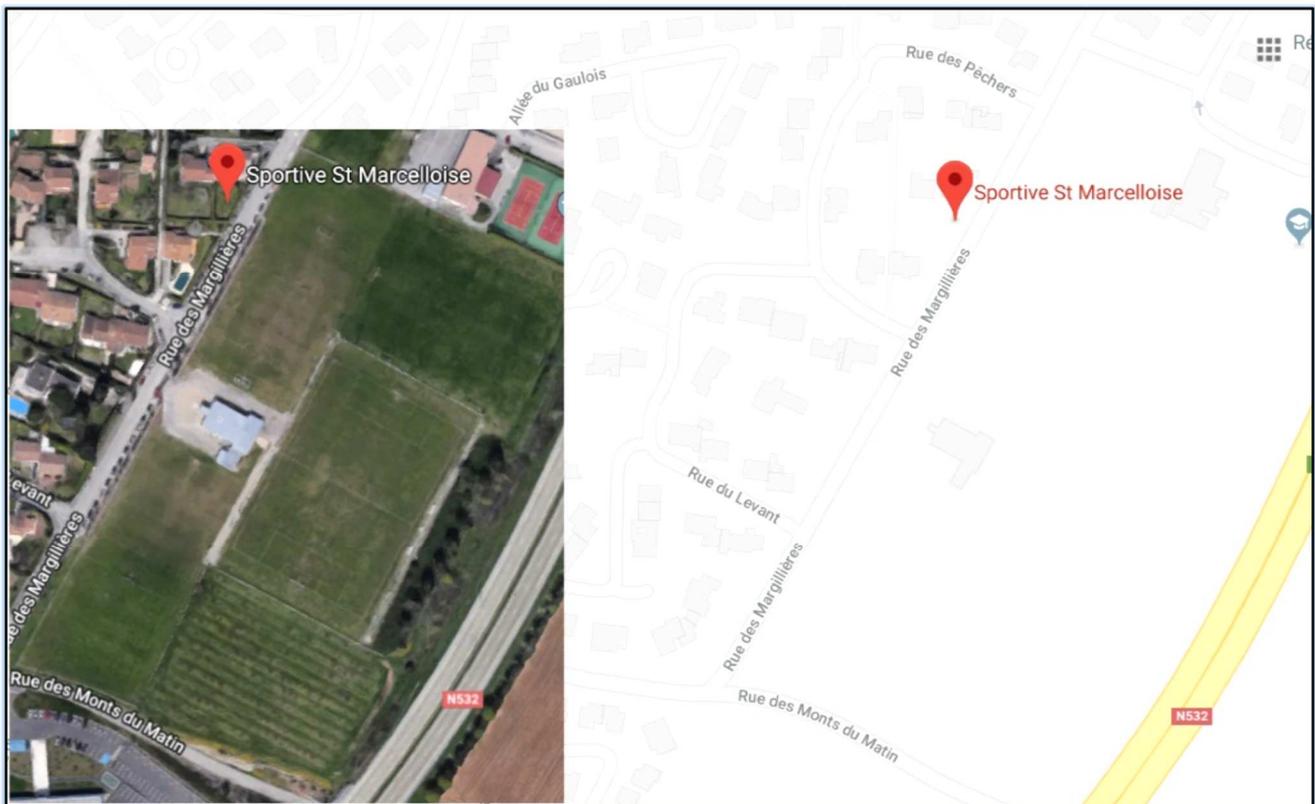
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence





VIDE GRENIER/PUCES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél. Fixe.....Tél. Mobile.....

Email.....

Photocopie de la carte d'identité recto et verso

Nombre d'emplacements réservés..... (Emplacement de 2 mètres
Minimum par 2 mètres) à 5 Euros l'emplacement + 2€ le mètre supplémentaire

Soit :.....Euros

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive Saint Marcelloise

Attestation sur l'honneur pour le vide grenier

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e).....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile, que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers et, je déclare accepter le règlement notifié en page 2/2 de cette fiche d'inscription.

Fait à le.....

Signature

Fiche d'inscription à retourner avec votre paiement avant **le 25 septembre 2018** à :
L'Association Sportive Saint Marcelloise BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

Par tél. Karine 06 60 59 87 88 / Stéphane 06 51 62 66 17 ou par mail : assm@lrafoot.org

Dossier à télécharger sur <http://assaintmarcelloise.footeo.com/>

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et non aux professionnels
- Les particuliers sont placés (sans distinction) par l'organisateur dans leur ordre d'arrivée dans les limites du terrain prévu à cette manifestation
- Les particuliers doivent être munis de leur pièce d'identité et ne peuvent exposer que des objets personnels et usagers destinés à la revente au risque d'exclusion
- Sont interdits à la vente sur les stands : armes, alimentaire, alcool et animaux
- Le vide grenier se déroulera au stade des Margillières à St Marcel les Valence
- La mise en place se fera à partir de 6h jusqu'à 7h (ouverture au public à 7h)
- Le prix du stand est fixé, par tranche de 2 mètres x 2, à 5 € + 2€ le mètre supplémentaire
- Les exposants sont responsables de leur stand et des marchandises proposées dont ils ont la garde pendant toute la durée de la manifestation
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de quitter les lieux
- Fin vide grenier fixée à 17h (aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé avant)
- Les véhicules ne seront autorisés dans l'enceinte qu'à l'installation et la désinstallation, en dehors des horaires d'installation et de départ, les véhicules seront stationnés à l'extérieur du site
- Priorité aux réservations
- Obligation d'apporter son matériel (tables et chaises non fournies)
- Restauration et buvette sur place

La Présidence

